

Lignes de conduite pour l'utilisation d'IA pour des productions d'envergure d'élèves (classes supérieures)

Les élèves sont tenus de respecter les normes de l'originalité et de la propriété intellectuelle. Comme pour les citations et le matériel provenant d'autres sources, l'élève doit clairement indiquer tout texte, image, graphique inclus générés avec l'assistance d'une IA.

Toute utilisation abusive d'une IA pour copier du contenu ou reformuler de manière non créative est considérée comme du plagiat (voir **Explications du terme plagiat**) et sera sanctionnée. Le travail doit refléter la réflexion et l'expression personnelle de l'élève.

Responsabilités de l'élève

L'élève reste donc responsable de l'exactitude et de la pertinence des informations fournies dans son travail, même si elles proviennent d'une IA. Une IA peut être utilisée

- comme une encyclopédie numérique pour effectuer des recherches
- pour trouver des informations supplémentaires
- pour recevoir une suggestion de structure.

Il reste pourtant essentiel que l'élève vérifie les informations, les comprenne et qu'il s'assure que le contenu correspond aux consignes et aux attentes pédagogiques.

De plus l'élève doit être capable d'expliquer son travail, ce qui démontrera que c'est sa propre production. Le vocabulaire utilisé et le style de la production doivent correspondre à celui de l'élève.

Transparence et mention d'utilisation

L'élève doit mentionner l'utilisation d'une IA comme source au même titre que d'autres sources.

Donc, tout élève utilisant une IA doit le référencer explicitement dans son travail ainsi que dans la bibliographie en indiquant :

- le type et le nom d'IA utilisé (ex. ChatGPT, Grammarly, ...).
- la manière dont l'IA a contribué (suggestions d'idées, propositions pour la structure, recherche d'informations, citations, ...).
- en cas de citation directe dans le texte, celle-ci doit être indiquée à l'aide de guillemets.

En cas de non-respect des présentes règles d'utilisation de l'IA, l'élève s'expose aux mêmes sanctions que pour le plagiat ou la tricherie. Le travail pourra être annulé et l'élève pourrait recevoir une note de zéro, avec des conséquences disciplinaires en fonction de la gravité de la situation.

Explications du terme plagiat

Si un élève a copié quelque chose quelque part sans en indiquer la source, il s'agit d'un **plagiat**. Ceci est valable dans les cas suivants :

Plagiat intégral (01p)	Tu as recopié tout le travail quelque part
Plagiat de traduction (01p)	Tu as traduit tout le travail d'une langue étrangère

Dans le monde académique et même à l'école, le plagiat est assimilé à de la triche à l'examen et est donc considéré comme 01.

Ce document a été créé sur base d'un document de responsables de Trape, le document 'The use of AI tools in work submitted for assessment' de la Raha International School et avec l'aide de ChatGPT.